



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2023

1. Bienvenue de La Présidente

Madame Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents pour ce premier Conseil de l'année 2023 dans les caves du Château de Mollens.

Les séances du Conseil étant publiques, aujourd'hui il y a une auditrice : Madame Marjolaine Fleury.

2. Appel

Excusés : Mmes Emilie Crelier, Arlette Cuvit, Cécile Ehrensperger, Francine Meyer et Claire-Lise Zbinden

MM. Vincent Barbay, Jean-Jacques Bolay, Tiago Carvalho Pereira, Louis Derungs, Philippe Gendret, Juan-Ramon Merino De Tiendra, Quentin Meyer et Thierry Meyer

Sur 42 membres que compte le Conseil général, 28 sont présents, le quorum est donc atteint.

Madame La Présidente ouvre la séance à 19h07.

Madame La Présidente explique que lors du dernier Conseil Monsieur Leray a été assermenté à tort, en effet il ne vit pas dans la Commune depuis 3 ans. Selon l'art. 3 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les personnes étrangères qui résident en Suisse depuis 10 ans et 3 ans dans le Canton ont le droit de vote.

3. Élection du/de la Secrétaire du Conseil général

Suite à l'élection de Madame Angèle Deillon à la municipalité, la place de secrétaire est vacante. Madame La Présidente propose Madame Zara Flamigni en demandant s'il y a d'autres propositions. Aucune autre candidature n'est apportée. Madame Flamigni est élue par acclamation.

4. Élection d'un-e scrutateur-trice

Puisque Madame Flamigni était scrutatrice, le Conseil général doit élire un-e scrutateur-trice suppléant-e. Madame Déborah Zanchi se déclare volontaire. Aucune autre candidature n'est apportée. Madame Zanchi est élue par acclamation.

5. Admissions – démissions – assermentations

Aucune

6. Approbation de l'ordre du jour

Madame La Présidente demande l'approbation de la modification de l'ordre du jour, en effet la commission de recours impôts et taxes doit être convoquée mais une personne qui fait partie de

cette dernière se récusé. La commission ne pouvant pas œuvrer à deux membres il faut élire un membre suppléant, d'où un nouveau point à l'ordre du jour (point 8).

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, lors du vote à main levée.

7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2022

Madame La Présidente s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 8 décembre 2022. Personne ne demande la parole.

Elle annonce que le procès-verbal est adopté avec une abstention et remercie Madame Angèle Deillon pour la rédaction de ce dernier.

8. Élection d'un-e membre suppléant-e à la commission de recours impôts et taxes

Madame Annick Rosset et Monsieur Alexandre Rosset se proposent. Suite à votation, Madame Annick Rosset est élue à l'unanimité.

9. Préavis No 1/2023 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 110'000.00 pour l'installation d'un poêle à pellets et la création de WC sur la Place de l'Amitié

9.1 Rapport de la commission de gestion

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Marc Solbes pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

9.2 Rapport de la commissions des bâtiments

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Jean-Marcel Cuvit pour la lecture du rapport de la commission des bâtiments.

Monsieur Le Syndic précise que la pose de la terrasse, qui a suscité beaucoup de questions, a pour but premier de permettre un accès aux personnes handicapées au caveau et aux toilettes.

Le Préavis No 1/2023 est accepté avec une abstention.

10. Préavis No 2/2023 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 22'180.00 pour l'assainissement des conduites d'évacuation des eaux claires et usées sur la Place de l'Amitié

10.1 Rapport de la commission de gestion

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Nicolas Bally pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Monsieur Le Syndic explique qu'avec les travaux effectués pour la fontaine et le caveau ils se sont rendus compte que les conduites n'étaient pas aux normes et en mauvais état, il leur a donc paru judicieux de procéder à leur assainissement.

Le Préavis No 2/2023 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis No 3/2023 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 27'500.00 pour l'étude de la transformation ou de la construction d'un bâtiment communal avec salles villageoises

11.1 Rapport de la commission de gestion

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Jean-Marcel Cuvit pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

11.2 Rapport de la commission des bâtiments

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Nicolas Bally pour la lecture du rapport de la commission des bâtiments.

Madame Lyne Berguer demande à quoi correspond l'augmentation du montant de l'ouvrage.

Monsieur Daniel Küng répond que ne trouvant pas toute la documentation de la création du bâtiment, il faut faire une analyse complète du bâtiment en particulier par rapport à ses polluants et aux structures de la charpente. En effet il se trouve en zone «forêt» et si on y touche avec des mesures importantes les autorités pourraient demander la pose de panneaux solaires ou même de le déplacer.

Monsieur Jean Wagner demande s'ils ont fait appel à un architecte ou à une entreprise.

Monsieur Küng dit qu'ils ont mandaté un bureau d'architectes pour avoir une évaluation chiffrée et par la suite ils feront d'autres demandes pour la réalisation des travaux. En effet il est vraiment très important d'avoir un avis professionnel pour savoir exactement sur quoi est construit ce bâtiment et combien de poids il pourrait supporter.

Le Préavis No 3/2023 est accepté avec une abstention.

12. Rapport des délégués du Conseil Général

Madame La Présidente cède la parole à Madame Joëlle Wacht, déléguée ASIABE, pour la lecture du rapport.

Madame Wacht résume les principaux points du Conseil intercommunal qui s'est tenu le 28 mars 2023 à Sévery, avec notamment la nomination d'un Vice-Président, poste pour lequel personne ne s'est porté candidat. De plus le Président a rappelé que son mandat prendrait fin au mois de septembre.

Il y a eu en outre trois préavis qui ont été portés à l'ordre du jour:

- création de trois nouvelles salles de classe provisoires à Apples nécessitant l'installation de nouvelles portacabines sur le site. L'option consistant à recourir à une location a été privilégiée. Coût total CHF 536'650.00. Approuvé par le Conseil intercommunal.
- réalisation d'une étude pour un nouveau bâtiment scolaire, pour laquelle un crédit préliminaire de CHF 40'000.00 a été accordé. Le CODIR va mandater la société F-Partenaires SA pour organiser et suivre la procédure jusqu'au crédit d'étude.
- approbation à l'unanimité des comptes.

Concernant le Conseil d'établissement (CET), Madame Wacht a été conviée à la séance APE du 7 mars 2023 avec les parents des élèves. Certains parents étaient inquiets quant au manque de places à l'UAPE, au grillage du collège de Chaniaz et à un camp d'hiver annulé au dernier moment.

Une séance du CET s'est tenue le 21 mars 2023 à Apples pendant laquelle il y a eu une discussion concernant le futur nouveau collège, qui suscite déjà de nombreuses questions.

Madame Léila Aouade, enseignante à Apples, a présenté un projet «Animations efficaces dans mes apprentissages».

Pour finir il y a eu une discussion au sujet des «zones grises» qui suscitent beaucoup de débats. Madame Wacht en parlera lors de la prochaine séance.

Madame La Présidente s'enquiert de savoir s'il existe des questions concernant ce rapport.

Madame Nicole Mayor demande la signification de «zone grise».

Madame Wacht explique qu'il s'agit des zones entre l'école et la maison ou on ne sait pas qui a la responsabilité des écoliers.

Madame La Présidente remercie Madame Wacht pour le rapport et cède la parole à la Municipalité.

13. Informations de la Municipalité

Madame Angèle Deillon prend la parole pour sa première participation en qualité de municipale et tient à remercier tout le monde pour leur confiance en expliquant ses motivations.

Monsieur Le Syndic lui souhaite la bienvenue en précisant qu'elle œuvre en qualité de municipale déjà depuis le 6 février.

Il remercie Madame Barbara Lüthi pour son engagement et son esprit de camaraderie en lui souhaitant un bon rétablissement.

Monsieur Le Syndic souhaite aussi la bienvenue à la nouvelle boursière Madame Nathalie Widmer qui est arrivée courant mars pour un début d'activité au 1er avril 2023.

Il remercie Madame Félicia Jeanneret pour son travail à la bourse communale en lui souhaitant plein succès pour sa fiduciaire.

Une demande a été faite à la DGMR pour des contrôles de vitesse et des passages effectués à Mollens cet été.

Dimanche 30 avril le tour de Romandie passera par Mollens, il faudra s'attendre à des perturbations du trafic. La municipalité a aussi appris qu'il y aura un passage de motos ce week-end.

La Commune de Mollens s'est associée avec ADN projet, une association qui s'occupe de jeunes qui ont des problèmes de réinsertion dans la société. Ils proposent des séances de cinéma auxquelles plusieurs communes se sont associées (« Les communes font leur cinéma ») et il y aura une projection le 15 septembre 2023 à Mollens. Les sociétés de Mollens seront sollicitées pour tenir un bar lors de la soirée.

Puisque les préavis ont été acceptés, il y aura des perturbations cet été à la place de l'Amitié suite aux différents travaux prévus.

Monsieur Le Syndic remercie Madame et Monsieur Voruz pour leur accueil au Château de Mollens.

Monsieur Jean-Marcel Cuvit demande s'il ne sera plus possible de parquer des voitures sur la Place de l'Amitié durant tout l'été.

Monsieur Le Syndic explique que les travaux vont durer deux mois, en principe juillet/août et que le stationnement des voitures ne sera donc pas possible durant cette période.

Madame La Présidente remercie les municipaux pour leurs explications et s'adresse à l'assemblée pour savoir s'il subsiste des questions suite aux interventions.

Monsieur Jean-Marcel Cuvit attire l'attention sur les problèmes liés au manque de places de parc à Mollens.

Monsieur Le Syndic explique que la municipalité est en train de réfléchir à la problématique des places de stationnement à Mollens. Prochainement ils feront des propositions concrètes mais pour le moment ils tolèrent le parking sauvage. Ils se sont approchés de la Commune de Hautemorges qui veut prendre un ASP (assistant de sécurité publique) pour mettre les amendes à la place de la commune.

S'en suit une discussion lors de laquelle les municipaux expliquent qu'il y aura une nouvelle politique de parking à Mollens et qu'ils sont en train d'étudier cette problématique.

Pas d'autres informations.

14. Propositions individuelles et divers

Madame Joëlle Wacht informe que la société de tir cherche des nouveaux membres. Elle informe aussi que début juin, ils organisent un tir avec soirée pizza.

Madame Annick Rosset dit qu'il est dommage que devant la place pique-nique/grillade du refuge il y a des sapins qui cachent la belle vue qu'il y avait auparavant.

Madame Lyne Berguer demande où en est le règlement d'épuration des eaux.

Monsieur Le Syndic répond que c'est en cours et que le préavis pour la taxe va passer cette année.

Madame Nicole Mayor demande comment est le niveau des nappes phréatiques, et s'ils prévoient une situation problématique cet été.

Monsieur Le Syndic dit qu'elles ne sont pas remontées à leur meilleur niveau mais que suite à la fusion (AIEBBM) avec la nappe du Grand Marais de Ballens on est loin de manquer d'eau. En effet les restrictions d'eau ont été faites plus par obligation et par soutien aux communes aux alentours que par manque d'eau. Avec la nouvelle conduite qui relie les pompages du Grand Marais jusqu'à Ballens qui a été changée et qui va bientôt être mise en service, Mollens pour le moment ne risque pas une pénurie d'eau.

Pas d'autres questions ni de propositions.

Mme La Présidente fait remarquer qu'il existe désormais une adresse mail officielle du Conseil (conseil@mollensvd.ch) et elle invite les membres à l'utiliser pour toutes les communications. Cette adresse est centralisée et la secrétaire et elle même y ont accès.

Madame La Présidente remercie l'assistance pour son attention et sa participation, ainsi que la Municipalité pour la fondue offerte après le Conseil et elle donne rendez-vous mercredi 21 juin 2023 pour le prochain Conseil.

Madame La Présidente lève la séance à 20h00.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Zara Flamigni